



**Association Médicale
Inter-Entreprises du Morbihan
et localités limitrophes**

Procès-Verbal Assemblée Générale Ordinaire

du 21 mai 2026

Assemblée Générale Ordinaire

M2/SMQ/CR/026

Date :	Jeudi 21 mai 2026 – 17h
Lieu :	CAUDAN - Siège

Monsieur LESTROHAN, Président :

J'ai l'honneur de déclarer ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire de notre Association, réunie conformément à l'article 11 de nos statuts, pour entendre la lecture du rapport, adopté par le Conseil d'Administration, concernant l'organisation, le fonctionnement et la gestion financière pour l'exercice 2025.



Cette Assemblée Générale a été annoncée sur le site Internet de l'AMIEM et par mail aux adhérents qui nous ont communiqué leur adresse mail.

Je remercie nos adhérents, Administrateurs et Membres de la Commission de Contrôle ici présents.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, l'Assemblée Générale sera enregistrée.

Rapport d'activité 2025

Le compte-rendu général d'activité 2025 est présenté par Monsieur Le Nai, Directeur, Dr Maertens, Médecin Coordonnateur et Dr Le Fell Gunepin, Médecin du travail – Coordinatrice de la Cellule PDP.

Le Rapport d'activité 2025 est remis à chaque personne présente et annexé au présent procès-verbal.

Les adhérents et les salariés

Au 31/12/2025, le nombre de salariés suivis est de 193 147 et le nombre d'adhérents s'élève à 22 100.

Les ressources humaines du service

Au 31/12/2025, 249 personnes (221,84 ETP) figurent à l'effectif de l'AMIEM.



Agissons au quotidien pour préserver notre environnement, n'imprimez ce document qu'en cas de nécessité.

249 Collaborateurs (221,84 ETP) - (248 / 219,74 ETP)

	Médecins du Travail 50 / 40,95 ETP (43 / 33,75 ETP)		Collaborateurs Médecins 10 / 8,25 ETP (16 / 14,30 ETP)
Infirmiers Santé Travail 25 / 22,90 ETP (25 / 22,90 ETP)		Expert en PRP + PDP 24 / 22,25 ETP (21 / 19,15 ETP)	
	Conseiller en PRP 15 / 14,40 ETP (17 / 15,80 ETP)		Assistants Médicaux 85 / 75,80 ETP (86 / 76,65 ETP)
Coordonneurs de centre 9 / 8,60 ETP (9 / 8,60 ETP)	Direction & Administratif 29 / 27,70 ETP (29 / 27,60 ETP)	Personnel Entretien 2 / 0,99 ETP (2 / 0,99 ETP)	

Données
au 31/12/2025
(Données
au 31/12/2024)

Il est souligné le nombre important de Collaborateurs médecins devenus Médecins du travail au cours de l'année 2025. Ce dispositif permet un maintien des effectifs des médecins et un enrichissement pluridisciplinaire de par les parcours différents (psychiatre, pneumologue, biologiste...). C'est une réelle valeur ajoutée pour les équipes médicales.

Communication et Relations avec les adhérents

Point d'entrée pour les adhérents, le site Internet de l'AMIEM recense :

- 127 967 visites
- 281 206 pages consultées
- 9 053 téléchargements.

164 554 newsletters ont été adressées avec un taux d'ouverture de 56 % constaté.

Projet de service

Le projet de service 2024 - 2028 s'attache à définir les grandes orientations du service pour cette période. Il s'articule pour majeure partie autour de la mise en œuvre de la loi du 2 août 2021 en cohérence avec les priorités nationales et régionales.

Articulé autour de 3 axes prioritaires de l'offre socle, son état d'avancement est de 65 % à ce jour.



Agissons au quotidien pour préserver notre environnement, n'imprimez ce document qu'en cas de nécessité.

CPOM

Un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) a été signé le 10 février 2025 entre l'AMIEM, la DREETS Bretagne et la CARSAT Bretagne.

Les trois axes régionaux sont :

AXE 1 : Prévention de la désinsertion professionnelle et maintien en emploi

- 1-1 – Construction d'un plan d'action annuel commun entre les partenaires
- 1-2 – Déployer et coanimer des sensibilisations collectives auprès des entreprises
- 1-3 – Définir le process et le pilotage permettant le diagnostic par un partage des données

AXE 2 : Prévention du risque chimique

- 2-1 – Utilisation croissante de la plateforme collaborative Toxilist (base de données toxicologiques)
- 2-2 – Priorité forte sur l'identification des agents CMR lors de la mise en place de la fiche entreprise
- 2-3 – Formation des conseillers de prévention sur la silice, l'amiante et le radon

AXE 3 : Maintien de l'interconnaissance entre les organismes de prévention régionaux

- 3-1 – Réactivation du CDRP (Comité Département de prévention des Risques Professionnels) piloté par la DREEST
- 3.2 – 1^{ère} réunion le 9/10/2025 : Présentation des missions de l'AMIEM
- 3.3 – Sujet de fond : les accidents de travail marquants (graves ou mortels)

Commission Médico Technique (CMT)

La Commission Médico Technique (CMT) s'est réunie lors de trois réunions en 2025.

Les principaux thèmes abordés sont :

- L'organisation du service
- Pôle Médical
- Pôle Prévention
- Modernisation du Système d'Information (SI)
- Certification
- Actualités en Santé au Travail

Copil Qualité



Agissons au quotidien pour préserver notre environnement, n'imprimez ce document qu'en cas de nécessité.



Le bilan 2025 est présenté :

- Préparation de l'audit de certification AFNOR SPEC 2217, Niveau 1.
- Rédaction ou révision des 36 procédures et modes opératoires exigés.
- Nouvelle rubrique sur l'intranet Qualité / RSE.
- Préparation et accompagnement des équipes médicales auditées.
- **Audit de certification juin 2025 (4,5 jours sur site) :**
 - Centres audités => Caudan administratif, Caudan médical, Keryado, Baud, Auray, Nivillac, Ploërmel.
- **Suivi :**
 - Audit de suivi programmé en **juin 2026**,
 - Consolider le dispositif du Niveau 1 et poursuivre la montée en maturité.
- **Objectif :**
 - Préparation du Niveau 3 (*Indicateurs et amélioration continue*) pour **2027**.

OFFRE SOCLE

L'offre socle des SPSTI se décline autour de 3 volets :

- Prévenir les risques professionnels
- Assurer le suivi individuel de l'état de santé
- Prévenir la Désinsertion Professionnelle (PDP).

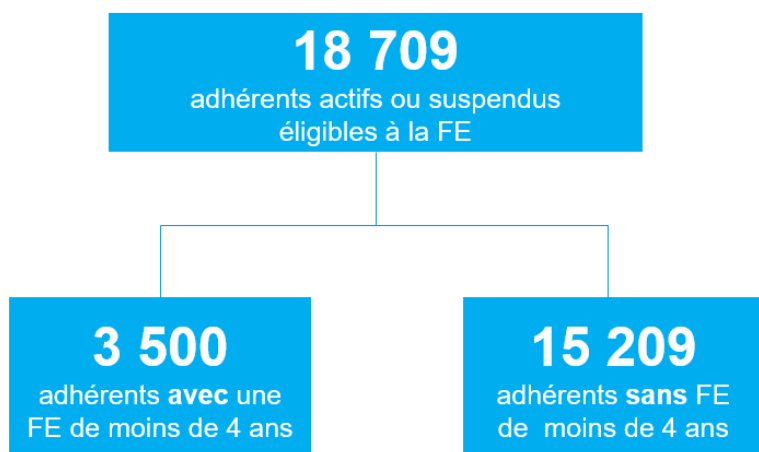
La prévention des risques professionnels

Les Fiches Entreprises

Les Fiches Entreprises sont le regard du SPSTI sur l'entreprise. Elles sont une aide à la construction du Document Unique, obligatoire pour toutes les entreprises et important notamment pour la protection des salariés.



Agissons au quotidien pour préserver notre environnement, n'imprimez ce document qu'en cas de nécessité.

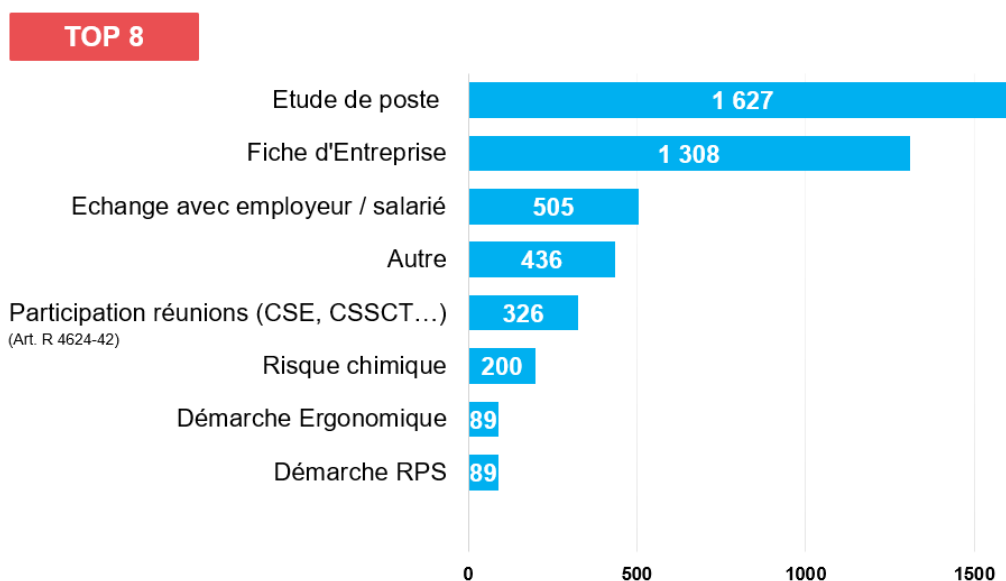


Il est précisé qu'un plan de rattrapage prévu sur 4 ans est déployé à l'AMIEM, avec notamment une montée en charge des ressources. Le logiciel PADOA permet d'identifier les risques et de créer une pré-FE. Le CPRP valide les données avec l'entreprise et assure également un rôle de conseil.

1 308 Fiches d'Entreprises ont été réalisées en 2025 (Préventeurs : 1 064, Médecins : 197, Infirmiers : 47).

Les Actions en Milieu de Travail réalisées par le pôle médical

4 902 Actions en Milieu de Travail (AMT) ont été réalisées en 2025.



L'activité du Département de Prévention des Risques Professionnels

L'activité du pôle prévention poursuit son augmentation avec **2 617 demandes clôturées** en 2025.

Elles concernent à 44 % des repérages d'évaluation des risques ainsi que des études de poste pour 30 %.

Les **sensibilisations collectives** proposées aux adhérents et leurs salariés sont répertoriées ci-dessous :



Agissons au quotidien pour préserver notre environnement, n'imprimez ce document qu'en cas de nécessité.

Thèmes	Animateurs	Nombre de participants 2025	Nombre de participants 2024
Webinaire « Travail sur écran »	Ergonome	203	
Aide à l'élaboration du DUERP	EPRP	44	79
Risque chimique	Toxicologue	13	-
Exosquelettes	Ergonome	18	-
Troubles Musculo-squelettiques	Ergonome	20	12
Risques professionnels et thématiques de santé au travail	Infirmier	43	
Action de formation et prévention saisonniers	CPRP / Infirmier	234	239
Travail de nuit / Travail posté	Infirmier	186	93
Total des salariés sensibilisés		761	520

Avec une activité en hausse en 2025, le **Groupe Victimologie** a répondu à 41 sollicitations dont :

- 21 interventions du dispositif Amiem Victimologie,
- 20 orientations / conseils de conduite à tenir.

Assurer le suivi individuel de l'état de santé

Quelques chiffres de l'activité médicale :

145 207 Salariés convoqués	7 209 Salariés excusés	3 404 * Salariés absents non excusés (- 13 % par rapport à N-1)
4,2 % * Absentéisme aux visites (- 6 % par rapport à N-1)	1,3 salariés convoqués pour 1 salarié vu *	95 139 Actes (- 5 % par rapport à N-1)
76,68 % Non périodiques (+4,68% par rapport à N-1)	26,32 % Périodiques (+2,32% par rapport à N-1)	7 596 Dispenses d'embauche
6 927 Visites intérimaires (- 46 par rapport à N-1)	1 450 Visites saisonniers	1 790 Visites proximité
1 281 Téléconsultations	53 Visites post-exposition (- 22 par rapport à N-1)	2 571 Visites mi-carrière (46 demandées par l'employeur & 2 525 anticipées par le service)

* Modalités de calcul différentes dues au changement de logiciel métier



Agissons au quotidien pour préserver notre environnement, n'imprimez ce document qu'en cas de nécessité.

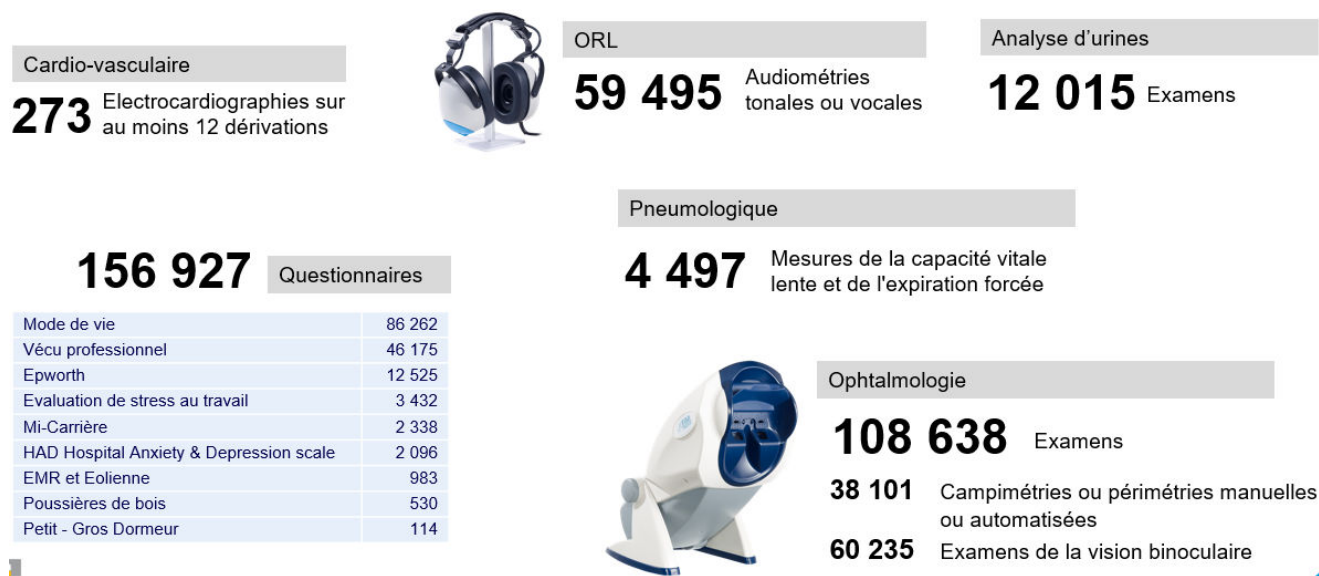
La répartition des visites non périodiques :

	Embauche (1)	Visite de reprise	Visite occasionnelle	Visite pré-reprise	Visite mi-carrière (2)	Visite Post Exposition
2021	34 487	12 623	9 666	8 261		
2022	39 108	11 253	10 828	8 772	61	58
2023	38 079	10 182	11 476	9 076	1 690	59
2024	37 816	10 170	12 890	10 320	2 638	75
2025	35 690	10 255	13 143	10 904	2 571	53
2025 / 2024	- 5,62%	+ 0,84 %	+ 1,96 %	+5,66%	- 2,54 %	- 29,3 %

(1) Embauche = VIP Initiale + Examen médical à l'embauche

(2) Visite mi-carrière = 2 571 anticipées par le service et 46 demandées par l'employeur

Les examens et questionnaires réalisés lors de visites :



Des examens complémentaires peuvent être prescrits aux salariés et pris en charge par le Service : radios pulmonaires (575), rhinos fibroscopies (43), TDM thoraciques (116) ...

Il est constaté 22 055 orientations médicales (médecin traitant, ophtalmologie, ORL...) et 1 816 orientations maintien en emploi.

Inaptitudes :

1 835 salariés ont été déclarés inaptes pour l'année 2025.

Le nombre de salariés inaptes est plus important au sein des entreprises de 11 à 49 salariés.



Agissons au quotidien pour préserver notre environnement, n'imprimez ce document qu'en cas de nécessité.

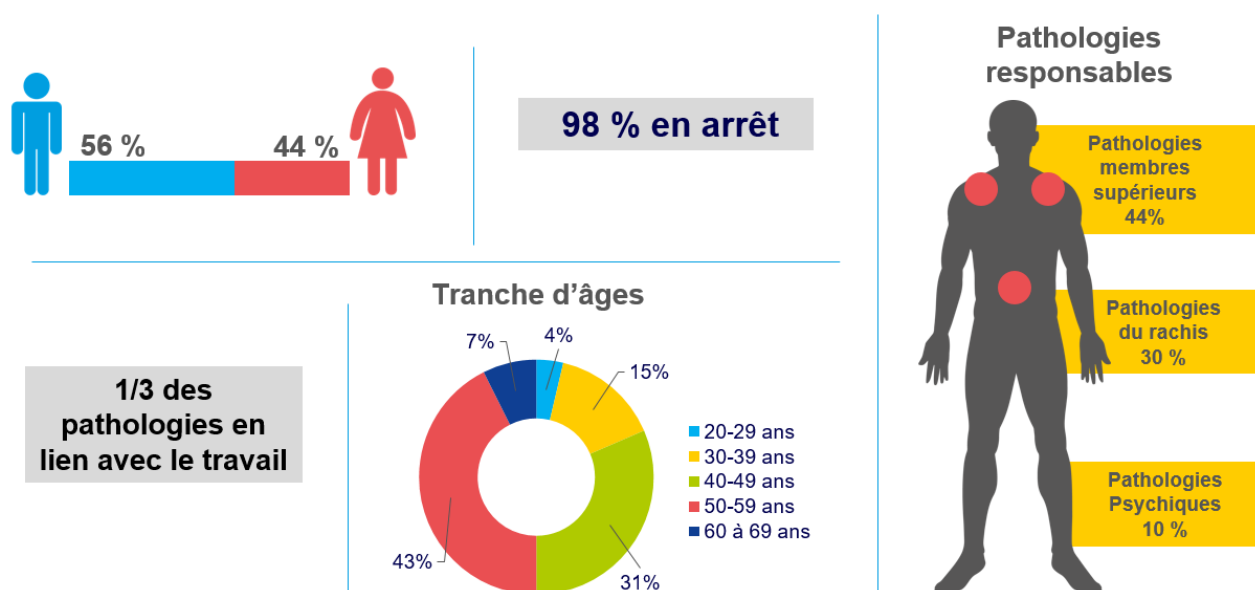
Les motifs des inaptitudes sont semblables aux années précédentes :

1. Les troubles locomoteurs
2. Les troubles neuropsychiatriques – professionnels ou non professionnels

Prévenir la Désinsertion Professionnelle (PDP)

L'Equipe Technique Maintien (accompagnement partenarial : CPAM, AS CARSAT, CAP EMPLOI, Réseau COMETE - Kerpape, AMIEM) a pris en charge 72 dossiers. 22 dossiers ont été clôturés.

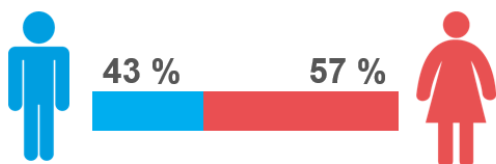
La durée d'accompagnement des salariés est majoritairement supérieure à 6 mois. Cet accompagnement aboutit principalement à une reconversion (44%) ou un maintien dans l'emploi (26%).



Activ'maintien (accompagnement individuel) a assuré 325 nouvelles prises en charge. 219 dossiers ont été clôturés pour 205 nouvelles demandes. Cet accompagnement se fait en amont de celui de l'Equipe Technique Maintien.

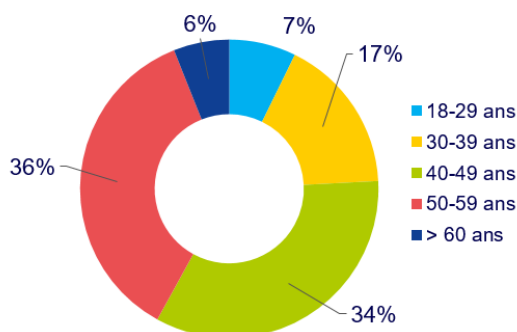


Agissons au quotidien pour préserver notre environnement, n'imprimez ce document qu'en cas de nécessité.



11 % des personnes en activité
89 % en arrêt de travail

55 % des personnes ont moins de 49 ans



Service Social du Travail :

L'organisme Co-Réso a pris en charge 128 demandes d'intervention. Deux assistantes sociales interviennent sur le département sur des secteurs délimités.

A noter une baisse du nombre d'intervention en raison de plusieurs changements d'assistantes sociales et à la montée en charge des actions de la Cellule PDP.

L'OFFRE SPECIFIQUE

Deux dispositifs d'aide aux dirigeants / travailleurs indépendants :

Dispositif d'Aide aux Dirigeants AMIEM (DAD)

L'objectif du DAD est de prévenir et d'accompagner les dirigeants d'entreprise (TPE/PME) qui se trouvent en difficulté.

Ce dispositif permet de détecter les dirigeants en souffrance et d'assurer un rôle de relais vers des associations identifiées ou autre professionnel.

Dispositif AMAROK e-santé

L'AMIEM s'associe à l'observatoire Amarok, pour proposer un outil d'auto-évaluation de la santé des dirigeants.

Ce dispositif, mis en place depuis février 2024, recense :

- 168 évaluations de la santé terminées,
- 64 dépistages du burn-out terminés,
- 17 accès à la prise en charge individuelles possibles.

Monsieur Lestrohan remercie l'ensemble du personnel de l'Amiem pour l'investissement et le travail fourni.

Le compte-rendu général d'activité 2025 n'appelle pas de questions ou de remarques de l'assemblée.



Agissons au quotidien pour préserver notre environnement, n'imprimez ce document qu'en cas de nécessité.

Rapport financier 2025

Monsieur Pollie, Commissaire Aux Comptes, présente l'arrêté des comptes de l'exercice 2025.

Les comptes de l'exercice 2025

Produits

Les ressources de l'Amiem s'élèvent à **22 318 954 €**.

Charges

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 2 920 756 €.

Les impôts et taxes sont de 503 456 €.

Les charges de personnel sont calculées à 18 115 554 €.

Un résultat d'exploitation de – 219 378 €

Un résultat financier à 99 059 €

Un résultat courant à - 120 319 €

Un résultat exceptionnel de – 28 633 €

L'exercice 2025 se termine avec un résultat de – 148 952 €.

Il est précisé que 13 000 salariés supplémentaires ont été facturés en 2025, expliquant la hausse du chiffre d'affaires.

Monsieur Pollie détaille une partie des charges externes à savoir le logiciel PADOA, l'hébergement HDS (une nécessité afin de répondre à l'obligation de garantir la sécurité des données notamment médicales) et le logiciel SAGE. Ces contrats interagissent avec le logiciel MEDTRA dont le contrat se termine en décembre 2026. Il a été décidé par le Bureau du CA le rattachement de la charge MEDTRA jusque fin 2025, n'ayant donc plus d'impact sur le budget en 2026.

Le bilan 2025

Actifs

- **Le montant net d'immobilisations s'élève à 11 101 852 €.**
- **Les disponibilités et valeurs de placement sont de 438 877 €.**



Agissons au quotidien pour préserver notre environnement, n'imprimez ce document qu'en cas de nécessité.

Passifs

- Les capitaux propres s'élèvent à 8 050 207 €.
- Le résultat négatif de l'exercice est de – 148 952 €.
- Les dettes financières et d'exploitation sont de 5 375 736 €.

Le Rapport du Commissaire Aux Comptes

Monsieur Pollie, Commissaire Aux Comptes, fait lecture des conclusions du rapport du Commissaire Aux Comptes pour l'exercice 2025.

Monsieur Pollie certifie que les comptes sont réguliers et sincères, à l'image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin l'exercice 2025.

Monsieur Pollie mentionne une observation portant sur le litige en cours avec un prestataire mentionné dans l'annexe légale des comptes annuels.

Monsieur Lestrohan informe que le jugement de cette affaire a été prononcé le 13/05/2026. Le prestataire est débouté en totalité de ses demandes et condamné à verser à l'AMIEM des dommages et intérêts qui couvriront les frais d'avocat.

Monsieur Pollie ajoute qu'il n'y a pas de convention réglementée à signaler dans le rapport spécial.

Monsieur Lestrohan indique que ce rapport n'a pas fait l'objet d'observations complémentaires lors de sa présentation au Conseil d'Administration et à la Commission de Contrôle le 30 avril 2026.

Aucune question ou remarque complémentaire n'est formulée par l'assemblée sur les comptes de l'exercice 2025.

Résolutions

75 comptes adhérents présents ou représentés, soit 99 voix.

Monsieur Lestrohan informe que tous les adhérents présents sont à jour de leur cotisation. Il propose un vote à main levée au vu du nombre de participants.

L'Assemblée Générale, réunie le 21 mai 2026 au Centre de Caudan, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration,

Résolution n°1

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport d'activité 2025.



Agissons au quotidien pour préserver notre environnement, n'imprimez ce document qu'en cas de nécessité.

Abstentions : 0 - Contres : 0 - Résolution approuvée

Résolution n° 2

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Commissaire Aux Comptes sur les comptes annuels 2025 et le rapport spécial des Commissaires Aux Comptes sur les conventions réglementées.

Abstentions : 0 - Contres : 0 - Résolution approuvée

Résolution n° 3

**L'Assemblée Générale Ordinaire approuve à l'unanimité le bilan, le compte de résultat, l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2025 dont la forme et le contenu ont été arrêtés par le Conseil d'Administration et vérifiés par le Commissaire Aux Comptes.
L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion administrative et financière.**

Abstentions : 0 - Contres : 0 - Résolution approuvée

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat négatif de l'exercice 2025, soit – 148 952 €, aux réserves, c'est-à-dire au fond général de dotation.

Abstentions : 0 - Contres : 0 - Résolution approuvée

Actualités Santé Travail

Service Social du Travail - Décrets n° 2026-320 et n° 2026-321 du 28 avril 2026

Les décrets n° 2026-320 et n° 2026-321 du 28 avril 2026 organisent un échange bilatéral d'informations entre le service du contrôle médical de l'Assurance Maladie et les services de prévention et de santé au travail (SPST), sur les arrêts de travail de longue durée. L'objectif est de renforcer la Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP).

Les dispositions de ces décrets entrent en vigueur le 1^{er} août 2026. Certains de leur intérêt et bénéfices, plusieurs interrogations demeurent à ce jour pour les SPSTI :

- Transfert de mission de la branche Assurance Maladie vers les SPSTI (sans transferts de moyens).
- Méthode : publication et mise en œuvre rapide sans consultations des acteurs locaux.
- Volumétrie des visites de pré-reprise inconnue (hors de portée des ressources médicales actuelles).
- Le délai de réponse de 30 jours stock initial avec un risque d'engorgement immédiat en fonction du stock initial.



Agissons au quotidien pour préserver notre environnement, n'imprimez ce document qu'en cas de nécessité.

- Les modalités techniques (format, automatisation, articulation avec les SI métier) restent largement à préciser.

Un groupe de travail régional est en cours de mise en œuvre afin de définir plus clairement les modalités d'application de ces décrets.

Par ailleurs, la Réunion médicale de l'AMIEM le 25/06/2026 recevra le Médecin Chef de la CPAM. Elle sera l'occasion d'échanger avec eux sur ce sujet.

Certification de l'AMIEM

Pour rappel, l'article 11 de la loi du 2 août 2021 (art. L. 4622-9-3 du code du travail) dispose que chaque service de prévention et de santé au travail (SPSTI) fait l'objet d'une procédure de certification, réalisée par un organisme indépendant, visant à porter une appréciation à l'aide de référentiels.

L'AMIEM a obtenu la certification AFNOR SPEC 2217, niveau 1 en 2025. L'audit de suivi se déroulera du 16 au 18 juin 2026.

Monsieur Lestrohan remercie les personnes présentes. Il déclare l'Assemblée Générale Ordinaire close et lève la séance.



Agissons au quotidien pour préserver notre environnement, n'imprimez ce document qu'en cas de nécessité.



AMIEM

**Association Médicale Inter-Entreprises
du Morbihan et Localités Limitrophes**

**1 Chemin de Locmaria Pantarff
CS 45591
56855 CAUDAN Cedex**

02 97 362 262

www.amiem.fr

